



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

SÉANCE ORDINAIRE MERCREDI 8 JUIN 2022 À 20 H

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mercredi 8 juin 2022, au lieu habituel des délibérations et par vidéoconférence sous la présidence de M. Guy Lafrenière, maire et à laquelle sont présents :

Présences :

M. le conseiller Denis Lemoyne
Mme la conseillère Linda Audet
M. le conseiller Charles Goyer
M. le conseiller Marc Blain
Mme la conseillère Violaine Audet

Absence(s) :

M. le conseiller Pierre-Yves Baril

Sont également présent(s) :

Mme Anne Audet, greffière
M. Michel Simard, directeur général adjoint

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 20 h 5.

22-06-139

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- 13.2.7 – Autorisation de signature des effets bancaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que modifié.

22-06-140

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2022

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre soit et est accepté tel que rédigé.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution
22-06-141

**ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES
EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS
DE MAI 2022**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :

Manon Mongeau

Commis secrétaire-réceptionniste (23 au 27), 30
Secrétaire loisirs et culture (16 au 19)
Commis secrétaire TP, urb. et dév. économique (3 au 5)
Préposée à la bibliothèque (10 au 12)

Louissette David

Commis secrétaire-réceptionniste (formation) 9, 10 am

Jasmin Baril

Opérateur-concierge (1^{er} au 31)

Martine Pilon

Opérateur-concierge 1^{er}, 6 et 8

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER les gestes de la direction générale quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre.

22-06-142

**EMBAUCHE DE MME MARTINE PILON AU POSTE DE
COORDONNATRICE CAMPING POUR LA SAISON ESTIVALE
2022**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a besoin d'un coordonnateur camping pour la saison estivale 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a publié l'offre d'emploi du poste de coordonnateur camping en mars 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Martine Pilon a signifié son intérêt pour ce poste saisonnier ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Martine Pilon satisfait aux exigences du poste coordonnateur camping pour la saison estivale 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'embauche de Mme Martine Pilon à titre de coordonnatrice camping à compter du 20 mai 2022 pour la prochaine saison estivale selon un horaire variable de 40 heures par semaine, et ce, au taux horaire de 26,27 \$.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution
22-06-143

**EMBAUCHE DE MME CRYSTAL CÔTÉ AU POSTE DE
COORDONNATRICE DES ÉTUDIANTS POUR LA SAISON
ESTIVALE 2022**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon procède annuellement à l'embauche d'une coordonnatrice des étudiants pour la saison estivale ;

CONSIDÉRANT QUE parmi les curriculum vitae étudiants reçus, aucun ne remplissait les critères d'embauche pour pourvoir ce poste ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Crystal Côté a signifié son intérêt pour ce poste et qu'elle a toutes les compétences requises ;

CONSIDÉRANT la recommandation d'embauche de la directrice du Service loisir, culture et vie communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'embauche de Mme Crystal Côté au poste de coordonnatrice des étudiants pour la saison estivale 2022 à compter du 1^{er} juin 2022, à raison de 40 heures par semaine, et ce, au taux horaire de 23,50 \$.

22-06-144

AUTORISATION D'EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS ÉTÉ 2022

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon procède à l'embauche d'étudiants pour la saison estivale 2022 pour effectuer divers travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la période pour recevoir des demandes d'emploi s'est terminée le 24 avril 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes ont été compilées selon les critères d'embauche de la politique d'embauche des étudiants, les noms retenus sont :

Marie-Soleil Blais	Mathis Jetté
Juliette Boulay	Caleb Lafleur
Alexis Brousseau	Nathan Legault
David Côté	Noémie Lévesque
Isaac Dallaire	Shany Lévesque
Anabel Fortin	Killi-Anne Nolet
Lily-Rose Fortin	Simon Roberge
François Gourde	Maude Rollin
Marie-Michèle Gourde	Gabriel Thiffault-Parent

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'embauche des étudiants énumérés précédemment pour la saison estivale 2022 selon les besoins des services et les critères de l'emploi, et ce, aux taux énumérés à la résolution 22-03-092.

Annotation



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution
22-06-145

**APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS DE MAI 2022
TOTALISANT 667 095,18 \$**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois de mai 2022 ;

Bordereau des chèques

Chèques 21878 à 21883 inclusivement

Pour la somme de :671,09 \$

Chèque(s) annulé(s) : Aucun

Bordereau des dépôts directs

Dépôts directs 503790 à 503867 inclusivement

Pour la somme de :404 380,38 \$

Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : Aucun

Bordereau des prélèvements

Prélèvements 6363 à 6417 inclusivement

Pour la somme de :158 049,57 \$

Prélèvement(s) annulé(s) : Aucun

Bordereau des salaires

Salaires semaines 17 à 20 inclusivement

Pour la somme de :103 994,14 \$

Grand total :667 095,18 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'APPROUVER les débours pour le mois de mai 2022 totalisant 667 095,18 \$.

22-06-146

**ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU
FONDS D'ADMINISTRATION ET DE L'ÉTAT DES
INVESTISSEMENTS DU MOIS DE MAI 2022**

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration et celui des investissements en date du 31 mai 2022.

22-06-147

**APPROBATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE
REPRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
POUR LA PÉRIODE DE FÉVRIER À MAI 2022 TOTALISANT
5 448,55 \$**

CONSIDÉRANT QUE pour mener à bien les dossiers de la Ville, le conseil doit désigner certains de ses membres pour le représenter ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

CONSIDÉRANT QUE pour la période de février à mai 2022, il y a lieu d'approuver le remboursement des déplacements et de représentation autorisés de :

Guy Lafrenière, maire

Senneterre, 23 février 2022, automobile (covoiturage)

Rencontre notaire, signature de contrats..... 91,84 \$

Senneterre, 10 mai 2022, automobile

Rencontre notaire, signature de contrats..... 75,44 \$

Québec, 11 au 14 mai 2022, automobile (covoiturage)

Assises UMQ (hébergement et repas)..... 1 966,56 \$

Val-d'Or, 18 mai 2022, automobile

Rencontre MRCVO 163,00 \$

Total : 2 296,84 \$

Denis Lemoyne, conseiller n° 1

Québec, 11 au 14 mai 2022, automobile

Assises UMQ (hébergement et repas)..... 1 729,02 \$

Chapais, 27 mai 2022, automobile (covoiturage)

Rencontre UMQ 263,56 \$

Total : 1 992,58 \$

Violaine Audet, conseillère n° 6

Québec, 11 au 14 mai 2022 (covoiturage)

Assises UMQ (hébergement et repas)..... 1 159,13 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER le remboursement des frais de déplacement et de représentation mentionnés ci-haut aux personnes concernées, sur présentation d'un rapport des dépenses tel que requis dans pareil cas et selon le règlement en vigueur.

22-06-148

AUTORISATION DE VERSER UN CRÉDIT DE TAXES DE 437,38 \$ À MME MICHELINE PAYEUR (TROISIÈME EXERCICE)

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 290, un crédit de taxes foncières est accordé à toute personne physique ou morale qui achète, bâtit ou rénove un commerce dans le secteur commercial et le secteur industriel léger de la Ville, et ce, pour trois (3) exercices financiers ;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments implantés sur le terrain situé au 107, Principale Sud se qualifient au programme de crédit selon l'article 5.2 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont réglé toutes les taxes foncières de l'année 2022 couvrant ainsi le troisième exercice se terminant le 31 mai 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER le trésorier à verser un crédit de taxes de 437,38 \$ à Mme Micheline Payeur correspondant à 50 % du montant de taxes foncières couvrant le troisième exercice.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution

22-06-149

**AUTORISATION DE VERSER UN CRÉDIT DE TAXES DE
1 397,78 \$ À LA COOPÉRATIVE DES PROPRIÉTAIRES DE
MACHINERIE DE QUÉVILLON (DEUXIÈME EXERCICE)**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 290, un crédit de taxes foncières est accordé à toute personne physique ou morale qui achète, bâtit ou rénove un commerce dans le secteur commercial et le secteur industriel léger de la Ville, et ce, pour trois (3) exercices financiers ;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments implantés sur le terrain situé au 994, boulevard Quévillon se qualifient au programme de crédit selon l'article 5.2 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont réglé toutes les taxes foncières des années 2021 et 2022 couvrant le deuxième exercice se terminant le 31 juillet 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER le trésorier à verser un crédit de taxes de 1 397,78 \$ à la Coopérative des propriétaires de machinerie de Quévillon correspondant à 75 % du montant de taxes foncières couvrant le deuxième exercice.

22-06-150

**AUTORISATION DE PAIEMENT À LA SOCIÉTÉ D'ANALYSE
IMMOBILIÈRE ABITIBI INC. POUR LES HONORAIRES
PROFESSIONNELS POUR LES TRAVAUX DE MAINTIEN
D'INVENTAIRE RÉSIDENTIEL ET NON-RÉSIDENTIEL
44 750 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 17-12-344, le conseil octroyait le contrat de services professionnels en évaluation municipale à la Société d'analyse immobilière D.M. inc. pour les années 2018 à 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, l'évaluateur doit assurer l'actualité et l'authenticité de l'inventaire des fiches de propriétés ;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie de la COVID-19, l'inventaire du milieu pour le dépôt du rôle triennal 2023-2024-2025 a eu lieu en 2022 plutôt qu'en 2021, tel que défini au contrat ;

CONSIDÉRANT la réception de la facture partielle 18-326 des honoraires professionnels pour les travaux de maintien d'inventaire résidentiel et non-résidentiel pour la somme de 44 750 \$ avant taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

22-06-151

D'AUTORISER le paiement de 44 750 \$ avant taxes à la Société d'Analyse Immobilière Abitibi inc., filiale de la Société d'analyse immobilière D.M. inc. pour les honoraires professionnels pour les travaux de maintien d'inventaire résidentiel et non-résidentiel.

AUTORISATION DE PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT DE 59 236 \$ POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC - ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon doit payer une contribution annuelle au ministère de la Sécurité publique pour les services policiers de la Sûreté du Québec, représentant la somme de 118 472 \$ pour l'année 2022, facture 105553 ;

CONSIDÉRANT QUE le premier versement de 59 236 \$ est payable au plus tard le 30 juin 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 59 236 \$ du premier versement de la contribution 2022 pour les services policiers de la Sûreté du Québec sur le territoire de la Ville de Lebel-sur-Quévillon.

22-06-152

TRANSFERT DU SURPLUS AFFECTÉ « COMITÉ 5000 » AU SURPLUS AFFECTÉ « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE »

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de transférer le solde du surplus affecté « Comité 5000 » (poste budgétaire : 59 13111 000) de 146 969,63 \$ au surplus affecté « Développement économique » (poste budgétaire : 59 13110 000) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER le trésorier à transférer la somme de 146 969,63 \$ du surplus affecté « Comité 5000 » au surplus affecté « Développement économique ».

22-06-153

MODIFICATION DU STATUT DE POMPIERS VOLONTAIRES DU SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le statut de certains pompiers volontaires stagiaires ayant complété avec succès leurs périodes d'essai de 6 mois ;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Yan Dupuis, directeur du Service sécurité incendie ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :

DE NOMMER les personnes suivantes à titre de pompiers volontaires permanents au sein du Service sécurité incendie de la municipalité :

- M. Alexandre Boutin
- M. Jérémy Caron
- Mme Kary-Ann Chainé
- M. Mickaël Trempe
- M. Mario Goulet

22-06-154

**DÉMISSION DE MME MARILYSE DUFOUR À TITRE DE
POMPIER VOLONTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE Mme Marilyse Dufour travaille et habite à l'extérieur depuis un certain temps ;

CONSIDÉRANT QU'elle ne participe plus aux pratiques et activités de la brigade, et ce, depuis plus de 12 mois ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service sécurité incendie de mettre fin à l'embauche de Mme Dufour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la démission de Mme Marilyse Dufour, et ce, sans lettre de démission reçue ;

DE REMERCIER celle-ci pour les services rendus à la collectivité dans l'exercice de ses fonctions de pompier.

22-06-155

**AUTORISATION DE PAIEMENT À WSP CANADA INC. POUR
LES SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DE LA
RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ CONCERNANT
LA RÉHABILITATION OU LA CONSTRUCTION D'UN
RÉSERVOIR D'EAU POTABLE - 14 511 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville octroyait le contrat gré à gré à WSP Canada inc. pour la réalisation d'une étude de faisabilité concernant la réhabilitation ou la construction d'un réservoir d'eau potable par la résolution 21-12-324 en décembre dernier ;

CONSIDÉRANT QUE WSP Canada inc. nous a fait parvenir la facture 1111019 pour le paiement partiel des services professionnels dans le cadre de cette étude ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 14 511 \$ avant taxes à WSP Canada inc. pour les services professionnels dans le cadre de la réalisation d'une étude de faisabilité concernant la réhabilitation ou la construction d'un réservoir d'eau potable.

22-06-156

AUTORISATION DE PAIEMENT À AVANCE GSE CORP. POUR LE VERSEMENT FINAL DE L'ACHAT DU GPU DE L'AÉROPORT - 38 284,41 \$ US AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a octroyé le contrat de l'appel d'offres public LSQ-2020-10 pour l'achat d'un GPU à Advance GSE Corp. ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a effectué un premier versement de 16 400 \$ US en mars 2021 par la résolution 21-03-070 ;

CONSIDÉRANT QUE, suite à la livraison du GPU à l'aéroport de la Ville, la compagnie Advance GSE Corp. nous a fait parvenir la facture 1681 pour le versement final de 38 284,41 \$ US selon les termes du contrat de l'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 38 284,41 \$ US avant taxes à Advance GSE Corp. pour le versement final de l'achat du GPU de l'aéroport.

22-06-157

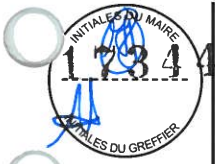
LIBÉRATION DE LA RETENUE DE 5 % POUR LES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT 2021-2022 D'EXCAVATION ÉRIC BISSON ET FILLE INC. – 2 095,68 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE les travaux de déneigement sont complétés et que les bris survenus suite au déneigement sont réparés ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des travaux publics autorise la libération de la retenue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER la libération de la retenue de 5 % pour travaux de déneigement 2021-2022 à Excavation Éric Bisson et fille inc. pour la somme totale de 2 095,68 \$ avant taxes.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution
22-06-158

**AUTORISATION D'ACHAT DE SPECTACLES POUR
L'ANNÉE 2023**

CONSIDÉRANT QUE le Service loisir, culture et vie communautaire a procédé à la sélection des spectacles pour l'année 2023 et que le conseil municipal a pris connaissance de cette programmation ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de signer les contrats relativement aux spectacles pour les saisons hiver et automne 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE pour procéder à la signature desdits contrats, le conseil municipal doit autoriser l'achat des spectacles pour la somme de 85 815 \$, moins le montant de la subvention habituellement octroyée par le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire à procéder à l'achat des spectacles pour les saisons hiver et automne 2023 et à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution ;

QU'advenant que des sommes doivent être déboursées avant l'octroi des budgets 2023, celles-ci soient puisées à même le surplus non affecté.

22-06-159

**NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT ET D'UN MAIRE
SUPPLÉANT SUBSTITUT POUR LES MOIS DE JUILLET, AOÛT,
SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2022**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un maire suppléant et d'un maire suppléant substitut pour les quatre prochains mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement:

QUE le conseil nomme M. Denis Lemoyne, maire suppléant et Mme Linda Audet, mairesse suppléante substitut pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2022.

22-06-160

**DÉCLARATIONS - FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA
DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ c.E-15-1.0.1)* ;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de cette disposition, les membres du conseil doivent, dans les 30 jours de leur participation à une formation en éthique et déontologie, déclarer celle-ci au greffier de la municipalité, qui en fait rapport au conseil ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

CONSIDÉRANT QUE les élus suivants confirment avoir participé à la formation obligatoire :

- M. Guy Lafrenière, maire
- M. Denis Lemoyne, conseiller 1
- M. Pierre-Yves Baril, conseiller 3
- M. Charles Goyer, conseiller 4
- M. Marc Blain, conseiller 5
- Mme Violaine Audet, conseillère 6

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :

QUE la greffière fait rapport au conseil municipal que les membres du conseil ci-dessus ont déclaré avoir complété la formation en éthique et déontologie, le tout conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

22-06-161

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 285-2 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT N° 285 « RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET LA PRÉVENTION DES INCENDIES »

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, M. le conseiller Denis Lemoyne donne avis de motion et dépose aux fins d'adoption lors d'une prochaine séance, le projet de règlement n° 285-2 ayant pour objet d'amender le règlement n° 285 « Règlement ayant pour objet la prévention des incendies ».

22-06-162

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 322 AYANT POUR TITRE « RÈGLES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET D'HÉBERGEMENT »

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, M. le conseiller Charles Goyer donne avis de motion et dépose aux fins d'adoption lors d'une prochaine séance, le projet de règlement n° 322 intitulé « Règles de remboursement des frais de déplacement et d'hébergement ».

22-06-163

AUTORISATION DE SIGNER L'ENTENTE DE LOCATION AVEC LE CLUB DE SKI DE FOND 2 TEMPS INC.

CONSIDÉRANT QUE la Ville loue le chalet de ski de fond pour ses activités estivales au camping du 1^{er} mai au 30 septembre ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville utilise également le chalet pour son kiosque d'information touristique ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Ville de renouveler l'entente de location du chalet de ski de fond ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE le Club de ski de fond 2 Temps inc. a des taxes foncières impayées et que le conseil municipal accepte de prendre entente pour acquitter les taxes foncières dues ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER la signature de l'entente de location avec le Club de ski de fond 2 Temps inc. pour acquitter les taxes foncières dues ;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

22-06-164

OCTROI DU CONTRAT DE TRAVAUX DE LIGNAGE ET DE MARQUAGE DES RUES, DES STATIONNEMENTS ET DE LA PISTE DE L'AÉROPORT 2022 À LIGNE EXCALI-PRO INC. – 39 669 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au marquage ainsi qu'aux travaux de lignage des rues, de stationnements et de l'aéroport de la Ville ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, à savoir ;

Ligne Escali-Pro inc.

219, boulevard Taché Ouest
Montmagny (Québec) G5V 4P5

Prix total avant taxes 39 669,00 \$

Alain Deschênes Construction inc.

opr. Signalisation Inter-Lignes
800, rue des Actionnaires
Chicoutimi (Québec) G7J 4N3

Prix total avant taxes 66 209,40 \$

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au budget 2022 et que le directeur du service des travaux publics recommande d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour le lignage et de marquage des rues, des stationnements et de la piste de l'aéroport à Ligne Excali-Pro inc. pour la somme de 39 669 \$ avant taxes.

22-06-165

ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION LSQ-2022-01 – CONSTRUCTION D'UN PAVILLON COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a lancé l'appel d'offres sur invitation LSQ-2022-01 le 13 mai 2022 visant la construction d'un pavillon communautaire situé au parc du Grand Héron ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 juin 2022 et qu'aucun soumissionnaire n'a répondu à notre demande de soumission ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'ANNULER l'appel d'offres sur invitation LSQ-2022-01 visant la construction d'un pavillon communautaire.

22-06-166

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LA CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL 2021-2024) DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection sont nécessaires sur le boulevard Quévillon aux intersections de la rue Principale Nord et de la rue Principale Sud ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut présenter une demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale (PAVL 2021-2024) du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour ces interventions dans le cadre du volet « Projets particuliers d'amélioration » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER les gestes de la directrice générale concernant le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du PAVL le 11 mai 2022 auprès du MTQ, et ce, selon les directives du maire ;

D'AUTORISER la directrice générale et/ou le directeur des Travaux publics à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

22-06-167

AUTORISATION DE PAIEMENT À BFL CANADA SERVICES DE RISQUES ET ASSURANCES INC. POUR LE RENOUELEMENT DES POLICES D'ASSURANCES RESPONSABILITÉS 2022-2023 – 26 116,39 \$, TAXE ET HONORAIRES INCLUS

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Ville de Lebel-sur-Quévillon s'est joint à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurances pour la période 2022-2024 par la résolution 22-01-023 ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

CONSIDÉRANT QUE le courtier BFL Canada services de risques et d'assurances inc. nous a fait parvenir la facture 509947 pour la somme de 26 116,39 \$ incluant la taxe et les honoraires de courtage pour le renouvellement des polices d'assurances responsabilités : primaire, excédentaire, complémentaire et administration municipale (Bloc B) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 26 116,39 \$, taxe et honoraires de courtage inclus, à BFL Canada services de risques et assurances inc. pour le renouvellement des polices d'assurances responsabilités 2022-2023.

22-06-168

AUTORISATION DE PAIEMENT À BENEVA INC. POUR LE RENOUELEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE MULTIRISQUE DES ENTREPRISES 2022-2023 – 89 347,30 \$, TAXE ET HONORAIRES INCLUS

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Ville de Lebel-sur-Quévillon s'est joint à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurances pour la période 2022-2024 par la résolution 22-01-023 ;

CONSIDÉRANT QUE l'assureur Beneva inc. (La Capitale assurances générales) nous a fait parvenir la facture 150 2000 1462 0342 pour la somme de 89 347,30 \$ incluant la taxe et les honoraires de courtage pour la police d'assurance multirisque des entreprises (Bloc A) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 89 347,30 \$, taxe et honoraires de courtage inclus, à Beneva inc. (La Capitale assurances générales) pour le renouvellement de la police d'assurance multirisque des entreprises 2022-2023.

22-06-169

AUTORISATION DE VERSER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ À LOISIR SPORT BAIE-JAMES POUR LE FONDS DE SOUTIEN AU TRANSPORT EYYOU ISTCHEE BAIE-JAMES

CONSIDÉRANT QUE Loisir Sport Baie-James a fait parvenir à la Ville de Lebel-sur-Quévillon une demande d'aide financière pour le Fonds de soutien au transport Eeyou Istchee Baie-James ;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds a pour but de soutenir les organismes de loisir et de sport de la Nation Crie et de la Baie-James afin de favoriser la participation des jeunes athlètes cris et jamésiens de moins de 18 ans à des activités récréatives et sportives hors région ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été analysée par le conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'ACCORDER à Loisir Sport Baie-James une somme de 500 \$ pour le Fonds de soutien au transport Eeyou Istchee Baie-James.

**INSCRIPTION
DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Suite à l'élection partielle, la greffière confirme avoir reçu de l'élue suivante :

- Mme Linda Audet, conseillère 2

le formulaire dûment rempli « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil » cadrant avec les exigences de l'article 357 et suivants de *la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Le dépôt du formulaire est donc effectué séance tenante et celui-ci sera transmis au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.

**INSCRIPTION
AVIS DE DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS
SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU
VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2021**

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et les villes*, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

22-06-170

**APPUI À LA RÉOLUTION CP-669-09-18 DE LA CONFÉRENCE
DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE SUR LES
NORMES ENCADRANT LES ABRIS SOMMAIRES**

CONSIDÉRANT QUE la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue a entériné une résolution concernant la modification du règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État afin de revoir les normes encadrant les abris sommaires ;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution s'adresse directement au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et qu'elle lui fut transmise le 17 septembre 2018 ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE cette résolution est soutenue par les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue ainsi que par la ville-MRC de Rouyn-Noranda ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :

D'APPUYER la résolution CP-669-09-18 de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue soutenant ainsi son avis et ses recommandations concernant le règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État afin d'apporter des changements aux normes encadrant actuellement les baux d'abris sommaires.

22-06-171

MENTION DE FÉLICITATIONS À L'ENDROIT DE MME MANON CYR, MAIRESSE DE CHIBOUGAMAU, RÉCIPiendaIRE DU PRIX FRANCINE-RUEST-JUTRAS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

CONSIDÉRANT QU'à l'occasion de la première journée de ses Assises 2022, l'Union des municipalités du Québec a honoré trois personnalités engagées au sein du milieu municipal en leur décernant le Prix Francine-Ruest-Jutras ;

CONSIDÉRANT QUE ce prix vise à reconnaître l'excellence et le leadership des femmes sur la scène politique municipale et dans la gouvernance locale ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Manon Cyr, mairesse de Chibougamau, fût lauréate de ce prix et qu'il y a lieu pour la Ville de Lebel-sur-Quévillon de souligner cet événement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

DE FÉLICITER Mme Manon Cyr, mairesse de Chibougamau, pour l'obtention du Prix Francine-Ruest-Jutras et la remercie chaleureusement pour son implication sur la scène politique municipale du Québec, ainsi que pour sa contribution au développement durable de sa communauté et du Nord-du-Québec.

22-06-172

MENTION DE REMERCIEMENTS AU COMITÉ LABEL ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Comité Label Environnement de Lebel-sur-Quévillon a organisé une « corvée de ramassage de déchets » le 14 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Label Environnement contribue à la promotion de la protection et de la valorisation de l'environnement pour une meilleure qualité de vie au sein de la communauté de Lebel-sur-Quévillon par l'action bénévole ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

CONSIDÉRANT QUE cette importante activité représente un beau geste pour l'environnement et qu'elle a rassemblé plusieurs bénévoles qui ont fait de cette journée un franc succès ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal tient à souligner son appréciation pour l'implication de ceux-ci ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'EXPRIMER les plus vifs et sincères remerciements aux membres du Comité Lebel Environnement et aux bénévoles pour l'organisation de l'activité « Corvée de ramassage de déchets » et pour leur contribution et leur implication au sein de la communauté.

22-06-173

MENTION DE REMERCIEMENTS AUX ORGANISATEURS ET AUX BÉNÉVOLES DE LA FÊTE DE LA FAMILLE 2022

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon s'est engagée pour faire de Lebel-sur-Quévillon une communauté portée par les valeurs familiales d'entraide, d'équité et de bienveillance ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon reconnaît l'importante contribution positive que les familles apportent à notre communauté ;

CONSIDÉRANT QUE la Fête de la famille 2022 est une grande célébration portée par un collectif d'organismes, d'institutions, de partenaires et de parents qui agissent ensemble pour favoriser une meilleure cohésion sociale ;

CONSIDÉRANT QUE plus de 200 familles ont pris part aux nombreuses activités de la Fête de la famille 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE cette Fête est organisée depuis plusieurs années et se veut un lieu de rencontre et d'échange afin de tisser des liens entre les citoyens et les organismes de la communauté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'EXPRIMER les plus vifs et sincères remerciements et félicitations aux organisateurs et bénévoles qui ont travaillé à l'organisation de la Fête de la famille 2022 et qui ont contribué au franc succès de cette journée sensationnelle.

22-06-174

AUTORISATION DE SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES

CONSIDÉRANT l'élection par acclamation de Mme Linda Audet au siège n° 2 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de l'autoriser à signer les effets bancaires de la Ville ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'AUTORISER Mme Linda Audet, conseillère au siège n°2 à signer tous les effets bancaires pour et au nom de la Ville de Lebel-sur-Quévillon ;

DE RETIRER Mme Roxanne Gendron de la liste des signataires.

INSCRIPTION DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois de mai 2022.

INSCRIPTION DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport mensuel de la directrice générale pour les activités et rencontres tenues au cours du mois de mai 2022.

INSCRIPTION RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL

Le maire, M. Guy Lafrenière, invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois de mai 2022.

INSCRIPTION PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions. 2 citoyens présents dans la salle et 1 par vidéoconférence et les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- ✓ Réservoir d'eau potable
- ✓ Aéroport
- ✓ Rencontre des aînés
- ✓ État de la Route 113 – asphalte
- ✓ Coop Santé
- ✓ Rapport sur la dalle de béton du centre communautaire
- ✓ Osisko – rencontre avec les citoyens
- ✓ Porte ouverte – garage municipal

Le maire, les conseillers et les officiers municipaux répondent aux questions soumises par le public de vive voix.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

22-06-175

Annotation

**RÉSOLUTION
LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 21 h 14.

Je soussigné, Guy Lafrenière, maire donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 22-06-139 à 22-06-175 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 9^e jour du mois de juin 2022.

Guy Lafrenière, maire

Anne Audet, greffière